

SEME RESEAU

Société par actions simplifiée au capital de 2.450 euros
Siège social : La Vieille Forge, 319 rue des Tovets, COURCHEVEL 1850 – 73120 COURCHEVEL
537 791 170 RCS CHAMBERY
(la « **Société** »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 21 MAI 2025

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-et-un mai,

Monsieur Guillaume LEMAITRE LEVY, associé unique et Président de la société SEME RESEAU, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte du projet des décisions qui lui seront soumises,
- Le projet de statuts mis à jour de la Société,
- Divers documents.

Et conformément à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification de l'article 26 des statuts de la Société,
- Pouvoir en vue des formalités.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, **décide** de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de chaque année. En conséquence, l'exercice social ouvert au 1^{er} janvier 2025 se terminera le 31 mai 2025 et aura une durée exceptionnelle de 5 mois.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, considérant l'adoption de la décision qui précède et après avoir pris connaissance du rapport du Président, **décide** de modifier l'article 26 des statuts de la Société comme suit :

« **Article 26 : Exercice Social**

L'exercice social commence le 1^{er} juin et finit le 31 mai de chaque année. »

TROISIEME DECISION

L'associé unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique de la Société.

Guillaume LEMAITRE LEVY